



À compter du 1^{er} janvier 2023, toutes les motos achetées auprès des différents concessionnaires devront être immatriculées avant leur mise en circulation, apprend-on.

Cette annonce faite ce mardi 20 décembre à Douala, à l'issue de deux réunions de travail présidées par le ministre de l'Administration territoriale (Minat), Paul Atanga Nji, vise à juguler le phénomène de « microbes » dans la ville de Douala.

Le membre du gouvernement a été dépêché dans la métropole économique « *sur très hautes instructions du chef de l'État* » à l'effet d'évaluer la situation sécuritaire de la ville, en cette veille de fin d'année marquée par des actes de violence et de vandalisme.

5 jours après les mesures qu'il avait prises parmi lesquelles, l'interdiction des moto-taxis de circuler entre 20h et 6h, le gouverneur de la région du Littoral a, le lundi, 19 décembre 2022, fait une autre sortie médiatique au cours de laquelle il a fait le point des actions menées depuis le 14 décembre par les Forces de maintien de l'ordre (Fmo), et annoncer les nouvelles mesures prises

« Compte tenu des doléances demandées par les uns et les autres, nous ne voulons pas pénaliser tout le monde, nous voulons donc dire que la mesure de restriction que nous avons prise, de 20h à 6h, est ramenée de minuit à 6h, parce que des paisibles citoyens

ne peuvent pas se concentrer à faire leurs activités entre minuit et 6h. Je ne veux pas faire la couverture de ceux qui vont faire des choses bizarres entre minuit et 6h », annonce Samuel Dieudonné Ivaha Diboua.